



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 94-11

### **RÈGLEMENT RÉGISSANT LA VITESSE PERMISE SUR LE RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

*Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 8 décembre 2025, a adopté par voie de sa résolution 2025-12-216 le règlement numéro 94-11, règlement régissant la vitesse permise sur le réseau routier municipal.*

*Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle dixième jour de décembre 2025*

*Stéphanie Leblanc*  
Stéphanie Leblanc  
Directrice générale, greffière-trésorière

